

Les Echos
de la réunion géographique d'information
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne »
secteur Aiguillon – Castet en Dorthe
du 13 octobre 2008 à Fourques sur Garonne

Objet de la réunion : Informer sur la démarche du SAGE « Vallée de la Garonne » et échanger sur les enjeux liés à l'eau sur le secteur concerné

Ordre du jour :

- Présentation de la démarche SAGE
- Etat d'avancement du SAGE « Vallée de la Garonne »
- Présentation des enjeux du secteur
- Débat sur les enjeux
- Prochaines étapes du SAGE et constitution de la commission locale de l'eau (CLE)

Etaient présents :

Présidents de séance : Monsieur Jacques Bilirit, *Maire de Fourques sur Garonne, Vice-Président du Conseil Général de Lot et Garonne et membre du Sméag*

Collectivités territoriales :

Services des collectivités : Mme Boussinot- *mairie de Marmande*, Christelle Cesa- *mairie de Marmande*, Aline Chaumel- *Sméag*, Stéphane Faresin- *Syndicat du Dropt*, Hoëla Fazip- *Conseil Général 31*, Lydia Gatto-Lachaize- *communauté de communes Val de Garonne*, Frédéric Parizeau- *communauté de communes Val de Garonne*,

Usagers : Marie-Thérèse Cérézuelle- *SEPANSO*, Philippe Gauthier- *Pêcheur professionnel*, Alain Guillaumié- *UFBAG*, Jacqueline Rabic- *CRPMEM Aquitaine*, Bernard Sauboi- *Unicem*, Henri Stringaro- *Fédération chasse 47*,

Administration : Sophie Audouard- *DDAF 47*, Amélie Castro-*CRPF Aquitaine*, Henri Cazalets- *DDE 33*, Elodie Coupé- *Diren Aquitaine*, Marie-Claire Domont-*AEAG Bordeaux*, Elisabeth Jean-*DIREN MP*, Loïc Quéro- *DDASS 47*,

Jacques Bilirit, Président de séance, accueille les participants et les remercie pour leur participation aux débats de l'après-midi. Il excuse ensuite Monsieur Plisson retenu à l'assemblée nationale. Il poursuit en rappelant l'importance d'une gestion concertée de l'eau et de la mise en œuvre des démarches de SAGE. Il présente ensuite l'objectif de la réunion.

Régis Mathon, du Sméag, expose la démarche du SAGE et l'état d'avancement du SAGE « Vallée de la Garonne » (cf. présentation jointe)

Jacques Bilirit, Président de séance, invite les participants à solliciter des explications sur cette présentation.

Suite aux questions, il est expliqué par le Sméag, le Smiddest et la Diren que :

- Les délais d'élaboration d'un SAGE peuvent être très variables en fonction de la complexité des enjeux et usages et de la taille du territoire. Pour le SAGE « vallée de la Garonne », il est programmé d'avoir une commission locale de l'eau (CLE) nommée entre le printemps et l'été 2009. Ensuite l'état des lieux se déroulera sur un an et demi à deux ans. La phase de définition des tendances et scénarios puis de rédaction des documents prendra au minimum deux ans supplémentaires.
- Les études à réaliser pour l'élaboration seront menées sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse désignée par la CLE. Cette dernière pourra réaliser les études soit en régie soit en sous traitant à des bureaux d'études. Les études et l'animation nécessaires sont financées à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, à 20 ou 30% par le FEDER et le reste par la structure porteuse.
- Les documents d'urbanisme tel que les PLU ou SCOT devront dans un délai maximum de trois ans être rendus compatibles avec le SAGE approuvé. Par rapport aux dispositions du PPRI pour les activités en zone inondable le SAGE s'appliquera s'il est plus restrictif.
- Les limites du périmètre du SAGE suivent en grande partie les limites des terrasses alluviales de la Garonne. Les affluents inclus totalement dans ce périmètre sont d'une part les petits affluents n'ayant pas à priori de démarche de gestion globale et d'autre part les affluents ayant leur lit dans les terrasses alluviales. De plus, les limites du périmètre ne suivent pas les limites administratives mais les limites de sous-bassin versant.
- L'application des dispositions du SAGE sera suivie d'une part par la structure porteuse à travers un tableau de bord et d'autre part par les services de police de l'eau qui devront veiller à s'assurer de la mise en place et du respect des dispositions. La réduction de ces services peut être un facteur limitant important pour la mise en œuvre du SAGE.

Régis Mathon, Sméag, présente les enjeux du secteur géographique de cette réunion (Aiguillon – Castet en Dorthé) (cf. présentation jointe)

Jacques Biliric, **Président de séance**, invite les participants à débattre sur les enjeux et la démarche du SAGE

Amélie Castro, **CRPF Aquitaine** demande que la différence entre l'agriculture et la sylviculture soit bien prise en compte dans les enjeux étant donné les problématiques très différentes entre ces activités.

Loïc Quero, **DDASS 47**, explique que la problématique de la qualité de l'eau doit être gérée de façon globale sur l'ensemble du bassin versant. Comme le périmètre du SAGE ne suit pas le bassin versant, cette démarche ne pourra résoudre l'ensemble des problèmes de pollution. Par contre, le périmètre couvre les terrasses abritant les nappes alluviales polluées, il pourra donc intervenir sur cette problématique spécifique.

Régis Mathon, **Sméag**, explique que le SAGE devra d'une part travailler à réduire la pollution sur son propre périmètre mais devra aussi identifier et quantifier les plus grosses sources de pollution extérieures afin de favoriser la mise en place de programme d'intervention pour réduire ces externalités

Jacqueline Rabic, CRPMEM Aquitaine, demande à ce que les débits d'objectifs d'étiage soient exprimés en tant que « débits biologiques » qui prennent en compte en sus des débits hydrauliques la qualité instantanée de l'eau puisqu'une quantité d'eau fortement polluée ne permet pas la vie des poissons.

Henri Cazalets, DDE 33, explique que la problématique principale en Gironde est les drainages des sols agricoles. Ces drainages favorisent les inondations à l'aval, renforcent les étiages et limitent la dépollution par les bandes enherbées qui sont court-circuitées par ces drains.

Sophie Audouard, DDAF 47, explique qu'en Lot-et-Garonne, aucun nouveau drainage n'est autorisé mais l'entretien des drains existants pourrait être mieux régulé.

Marie-Thérèse, Cérézuelle- SEPANSO, estime que la suppression des digues et casiers dans le val de Garonne pour la mise en place d'une polyculture et populiculture intensive renforce les risques de dégâts par des crues. Celles-ci seront plus dévastatrices suite à l'augmentation des vitesses d'écoulement. De plus, les paysages sont banalisés par la suppression de ces casiers. Le SAGE devrait par conséquent intégrer une volonté de remodeler le paysage.

Jacques Bilirit, Président de séance, remercie les participants pour ces échanges fructueux et invite les acteurs intéressés à poursuivre leur implication à la démarche du SAGE.